



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la ville

Question au Gouvernement n° 1333

Texte de la question

POLITIQUE DE LA VILLE

M. le président. La parole est à Mme Arlette Grosskost, pour le groupe UMP.

Mme Arlette Grosskost. Ma question s'adresse à Mme Catherine Vautrin, secrétaire d'Etat à l'intégration et à l'égalité des chances.

Madame la secrétaire d'Etat, vous êtes, par délégation de Jean-Louis Borloo, en charge de la politique de la ville et du développement social urbain. La politique de la ville et de la rénovation urbaine a connu ces deux dernières années, c'est le moins que l'on puisse dire, des évolutions positives et décisives.

M. Julien Dray. Je ne les ai pas vues !

Mme Arlette Grosskost. Ainsi, la loi du 1er août 2003 a notamment créé, d'une part, un dispositif de solidarité très novateur pour les ménages surendettés et, d'autre part, une Agence nationale pour la rénovation urbaine. Celle-ci contribuera à rendre plus simple et plus rapide l'intervention de la puissance publique en faveur de l'amélioration du cadre de vie dans les banlieues les plus défavorisées. Je suis certaine, madame la secrétaire d'Etat, de votre volonté de continuer dans cette voie.

Etant particulièrement concernée par ce sujet, en ma qualité de vice-présidente du conseil régional d'Alsace (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Sourires sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Maxime Gremetz. S'il n'en reste qu'une...

M. le président. Je vous rappelle, madame, que vous vous exprimez dans cet hémicycle en tant que députée de la nation.

Mme Arlette Grosskost. Certes, monsieur le président, mais je le mentionnais parce que je suis à ce titre chargée de la politique de la ville.

Pourriez-vous donc, madame la secrétaire d'Etat, nous apporter dès maintenant des précisions sur le programme que vous entendez mettre en oeuvre dans le domaine du développement social urbain et, plus concrètement, allez-vous simplifier les procédures et clarifier les conditions d'intervention de la politique de la ville ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat à l'intégration et à l'égalité des chances.

Mme Catherine Vautrin, secrétaire d'Etat à l'intégration et à l'égalité des chances. Madame la députée, la politique de la ville demeure, en effet, une priorité du Gouvernement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Dans cette perspective, nous suivons trois axes majeurs.

Pendant les deux dernières années, Jean-Louis Borloo a mis en place un outil doté de moyens méthodologiques et financiers importants : l'Agence nationale de rénovation urbaine.

M. Julien Dray. Comme vous dites !

Mme la secrétaire d'Etat à l'intégration et à l'égalité des chances. Nous travaillons, mon collègue Marc-Philippe Daubresse et moi-même, avec cette agence qui a été créée par la loi du 1er août 2003. Son conseil d'administration se réunira pour la première fois dès la mi-juin. Les premiers engagements, d'un montant de plus de 300 millions d'euros, seront affectés dans les jours qui viennent.

Nous allons aussi continuer à travailler notamment sur l'aspect humain de la politique de la ville. (*Exclamations*)

sur les bancs du groupe socialiste.) Notre objectif est de soutenir les maîtres d'ouvrage, c'est-à-dire les communes. Certaines de nos villes et certains de nos quartiers cumulent trop souvent anémie des fonds propres et charges socio-urbaines écrasantes. Il nous faut les doter de moyens financiers, les aider à sortir de l'ornière et leur ouvrir des perspectives, pour que la politique de la ville porte ses fruits. Des quartiers ont aujourd'hui besoin d'être aidés pour que s'éloigne le risque de désintégration républicaine. N'oublions jamais que 32 % de nos jeunes vivent dans les quartiers concernés par la politique de la ville. A cet égard, il est nécessaire d'engager une action volontariste.

Enfin, madame la députée, je tiens à vous rappeler qu'il est nécessaire d'accompagner les tout-petits, au moment où leur personnalité se forge, de prévenir l'échec scolaire, bien évidemment avec tous les acteurs de terrain, l'éducation nationale et les services de mon collègue François Fillon, de mettre en avant les talents dans ces quartiers.

Tels sont nos objectifs aujourd'hui. Ils déterminent les trois axes de la politique de la ville destinés à faciliter l'intégration civique et à concrétiser l'égalité des chances. Ils constituent l'un des éléments du plan de cohésion sociale que tous les membres du pôle social du Gouvernement préparent autour de Jean-Louis Borloo, à la demande du Premier ministre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Grosskost](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1333

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : intégration et égalité des chances

Ministère attributaire : intégration et égalité des chances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 mai 2004